



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42 Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de membres en exercice : 42 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Jean-Claude GIRARD		
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Université de Bourgogne - ESIREM - Demande de subvention exceptionnelle

Par courrier du 17 octobre 2022, le directeur de l'ESIREM sollicite Dijon Métropole pour une subvention exceptionnelle pour aider l'école dans le déploiement de sa stratégie de développement et en particulier de son plan de communication.

Créée en 1991 par l'Université de Bourgogne, l'ESIREM a entamé une stratégie de croissance qui porte ses fruits : de 260 étudiants en 2014, l'école a accueilli 675 étudiants pour cette année universitaire 2022/2023. Elle a ouvert un nouveau département en Robotique en 2020. Elle projette d'accueillir environ 900 élèves dans 3 ans.

L'école se structure autour des 4 spécialités suivantes :

- Matériaux, avec 2 options : Caractérisation des matériaux qui va devenir « Matériaux et développement durable » et Contrôle Non Destructif ;
- Informatique et réseaux avec 3 options : Sécurité et Qualité des Réseaux, Ingénierie des logiciels et intelligence artificielle et Cyber-sécurité ;
- Electronique et systèmes numériques avec 2 options : Systèmes embarqués et Objets connectés ;
- Robotique avec 2 options : Robotique et instrumentation et Cobotique.

Elle est associée au réseau Polytech et deviendra Polytech Dijon en septembre 2024. Cette intégration offrira à l'école une meilleure visibilité et une plus grande attractivité, ainsi que des financements supplémentaires venant des appels à projets portés et gagnés par le réseau Polytech.

La métropole soutient cette démarche dans le cadre du contrat métropolitain et par un vote au conseil métropolitain du 17 septembre 2020, en finançant une partie de l'extension du bâtiment de l'école (1 800 m² - 4 100 000 € - financé selon la répartition suivante : Université de Bourgogne 1 000 000 €, Dijon Métropole 1 000 000 €, Région Bourgogne-Franche-Comté 2 100 000 €).

Afin de soutenir son projet de développement, il est proposé d'apporter à l'ESIREM une subvention de 15 000 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de 15 000 € à l'Université de Bourgogne/ESIREM afin de l'aider dans le déploiement de sa stratégie de développement et en particulier son plan de communication ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN POUR : 40 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN